

# Le pion

Autor(en): **Audouin, Maxime**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1898)**

Heft 20

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-247984>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ces réunies. Les soldats du comte de Kibourg lâchèrent pied après une courte résistance et leur fuite eut pour conséquence la retraite des troupes de Gérard de Vuippens. Cependant le Schlossberg et Neuveville ne furent pas pris. La paix se conclut à Bienne, le 23 juin 1316, grâce à l'intervention du duc Léopold d'Autriche. Il fut statué que les prisonniers seraient remis en liberté, que le comte Rodolphe renoncerait à toutes ses prétentions sur Neuveville au pied du Schlossberg, qu'il serait libéré désormais de tout vasselage à l'égard de l'évêque, que le ruisseau de *Vaux* qui coule au pied du Schlossberg servirait de limite aux deux états, que l'évêque de Bâle n'établirait aucun ouvrage fortifié entre le ruisseau du *Vilie* et celui de *Vaux*, tandis que le comte de Neuchâtel ne construirait pas de forteresse entre le ruisseau de *Vaux* et Neuchâtel<sup>1)</sup>.

Ce traité et ces engagements n'empêchèrent pas Rodolphe de Neuchâtel de se mettre à construire le Landeron, construction en vue de laquelle, il avait acheté en 1315 de l'abbé de St-Jean, pour un cens annuel de 25 sols, une vaste prairie située sur la rive gauche de la Thièle. Il voulait bâtir une ville en cet endroit. L'entourer de murs et de fossés et l'opposer à la Neuveville et au Schlossberg. De là un nouveau traité d'Alliance offensive et défensive signé à Bâle, le 2 mars 1317, entre Gérard de Vuippens et Jean d'Aarberg, sire de Valengin<sup>2)</sup>. Cette alliance fut-elle suivie d'hostilités contre le comte de Neuchâtel ? Cela ne paraît pas probable, car en ce moment-là, Gérard de Vuippens fut occupé ailleurs. Le comte de Kibourg, son ancien allié lui réclamait la somme qui lui avait été promise pour son concours en 1315 et Gérard déclarait ne lui rien devoir, parce que les gens de Kibourg, par leur fuite, avait été cause de la perte de la bataille et de la mauvaise issue de la campagne. Le comte de Kibourg, prit les armes en 1318 et voulut s'emparer de Bienne, mais les Biennois prévenus à temps firent bonne contenance, et au moment même où Gérard de Vuippens accourait à leur secours, mirent leur ennemi en fuite et le poursuivirent jusqu'à Soleure<sup>3)</sup>.

(A suivre)

JECKER, curé.

## Le Jura il y a cent ans.

C'est vers cette époque qu'on tenta de forcer Rome à embrasser aussi la révolution ; mais le général Duphot périt dans l'émeute provoquée

1) Trouillat, III, 236. Matile, Monuments I, n. 244.

2) Trouillat, III, 250.

3) Bläsch, Histoire de Bienne, p. 87.

verts d'ardoise ; mais il n'eut pas besoin de parler.

— Le Gros-Caillou ? balbutiait Marceline.

— Oui... c'est là qu'il est.

Et il se perdit en explications pour lui faire comprendre où était sa chambre. A chaque instant, des officiers passaient, l'interrompant, parce qu'il fallait les saluer. Elle aussi saluait, en ébauchant une révérence.

— Et où tu vas me mener ? demanda-t-elle.

— Tout près, en face.

Mais elles s'arrêtèrent longuement devant la grande porte, surmontée de sculptures, de l'hôpital. Et Césaire dut l'entraîner vers la petite rue de l'Exposition. Elles s'arrêtèrent de nouveau, s'appuyant contre la fontaine élevée à l'entrée de la rue. Elle murmurait ;

— Et dire que je peux point le voir !

— Non... Dimanche... Viens donc !

Il la conduisit à l'hôtel de l'Arcade, un brave

par lui. D'un autre côté, on osa attenter à la liberté de Pie VI, et Berthier eut ordre de le conduire en France, où le pontife mourut dans la ville de Valence, à l'âge de 80 ans, en février 1799.

Le 28 avril 1792, le prince-évêque de Bâle, Joseph de Roggenbach, quitta Porrentruy pour se rendre à Bienne et le lendemain 29 le général français Custine, à la tête de quatre mille hommes, envahit l'évêché. Après une occupation de onze mois par des troupes françaises, ce pays fut incorporé à la France par décret du 23 mars 1793 de la Convention, et forma le département du Mont-Terrible. Ce nouveau département comprit deux arrondissements, Porrentruy et Delémont. Porrentruy comptait huit cantons : Porrentruy, Cornol, Chevenez, Cœuve, Saint-Ursanne, Epauvillers, Saint-Brais et Saignelégier. — Delémont, cinq : Delémont, Vicques, Glovelier, Laufon et Reinach. Le prévôt de Moutier-Grandval, l'Erquiel, Bienne et Neuveville ne furent occupées par les troupes françaises qu'à partir du 15 décembre 1797, attendu qu'ayant un traité d'alliance avec Berne, elles jouirent pendant ce temps de la neutralité qui était accordée à la Suisse. Néanmoins l'organisation du département du Mont-Terrible laissa toujours bien à désirer, car jusqu'à sa suppression, le 16 février 1800, et à son incorporation au département du Haut-Rhin qui suivit, il fut toujours occupé par les troupes françaises.

Dès la fin de 1797, ces mêmes troupes ayant occupé la partie suisse de l'évêché de Bâle, entrèrent dès les premiers jours de janvier 1798 dans le Pays de Vaud où le peuple des campagnes était encore attaché au gouvernement bernois, mais où l'on avait eu soin d'exciter, dans les villes, des soulèvements populaires. Le trouble et l'inquiétude produits par les premières séditions duraient encore, lorsque les Français arrivant sous la conduite du général Ménard, le Pays de Vaud fut déclaré libre, et l'argent des caisses publiques mis à la disposition du Directoire français et de ses agents.

(A suivre)

J. G.

## Le Pion !

Le censeur nous présenta sommairement M. Languette, notre nouveau maître d'études, et se retira.

Alors, retranchés derrière nos dictionnaires, nous nous livrâmes à un examen sournois de l'ennemi.

L'ennemi avait une figure douce, timide, triste ; il était vêtu ridiculement d'une redingote mal coupée, d'un gilet à fleurs et d'un pantalon trop court qui découvrait deux gros souliers à bouts

petit hôtel de famille, dont la tournure lui avait convenu et sur la clientèle duquel il s'était méticuleusement renseigné.

— Voici la personne que je vous ai annoncée ! dit-il triomphalement.

On les conduisit au quatrième étage, et on les laissa dans une chambre de huit mètres carrés, bien propre, meublée d'un petit lit, d'une table, d'une table-toilette, d'une commode et de deux chaises. La brique du parquet était peinte en rouge et encaustiquée ; les rideaux des fenêtres et du lit étaient unis mais fraîchement repassés ; et tous ces modestes meubles reluisaient. Cela fit bonne impression à Marceline.

Je serai bien ici, dit-elle.

Césaire, qui rangeait ses petits colis, se redressa enchanté. Et il expliqua, à son amie, comme en s'excusant, pourquoi il avait choisi une chambre au quatrième étage. D'abord, on avait plus d'air ; et ensuite, on était moins dérangé par les bruits de la rue.

carrés ; une cravatte de laine noire entourait le col de sa chemise en grosse toile de ménage écarlate.

Tout cela était scrupuleusement propre, mais repris, élimé, usé.

A peine installé dans la chaise il se mit à lire, n'osant affronter les quarante paires d'yeux féroces qu'il sentait braquer sur lui...

Il était jugé !

« Chahutable ! » — me dit laconiquement mon voisin Coquaud, de son surnom Bel-Eil ; et Bel-Eil se mit à télégraphier à toute l'étude son appréciation personnelle.

« Chahutable !... » Chacun de nous vit s'ouvrir devant soi une perspective d'inépuisables félicités.

L'opinion générale fixée, Bel-Eil fit claquer son pouce ; le pion leva la tête.

— M'sieu, aller au poêle ?

Le pion fit de la tête un signe d'acquiescement.

Bel-Eil, gibier de séquestre, se mettait perpétuellement — pour notre plus grande jubilation, à nous, et pour la plus grande désolation de nos professeurs — en frais de nouvelles combinaisons marchaviéliques... Quoi d'inédit avait germé dans sa diabolique cervelle ?

— Je vais le tâter — me dit-il en se levant.

Et nous le vîmes s'accroupir gravement devant le poêle, exhiber une pipe en terre, et la bourrer de craie...

— Pardon, monsieur, se hasarda de dire le pion, je me vois dans l'obligation de vous faire observer que les Règlements défendent de fumer...

— Fume pas, m'sieu, répondit Bel-Eil imperturbable ; par la chaleur je vais dégager du carbonate de chaux, CaO, CO<sub>2</sub>, contenu dans la corne que voici, un acide destiné à rehausser le goût de l'abondance de m'sieu l'économiste...

Une fusée d'éclats de rire partit des quatre coins de l'étude ; le pion baissa la tête confus.

Enhardi par ce succès, Bel-Eil enfourna dans le poêle deux bouteilles d'encre vide, en grès, et se dirigea majestueusement vers le tableau.

A peine a-t-il posé deux ou trois équations chimiques de haute fantaisie, qu'une épouvantable pétarade trouble le silence de l'étude : c'est une des bouteilles qui vient d'éclater... Le pion sursaute, se précipite vers le poêle, enlève le couvercle. Dans ce moment la seconde bouteille fait explosion. Nous voyons le pauvre pion étancher le sang qui coule de sa joue, atteint par un fragment de grès.

Bel-Eil, consterné des suites imprévues de sa gaminerie, s'attend à une expulsion méritée : il balbutie...

— Pardon, m'sieu, je ne me doutais pas que mes réactions...

Mais M. Languette se contenta de lui dire avec une bonhomie non exempte de malice.

— Mon ami n'essayez plus de ces réactions dangereuses : vous voyez à quels accidents vous vous exposez !

Bien loin d'être gagné par cette bonté excessive, Bel-Eil s'en trouva humilié, et entama con-

— Tu entendras moins ces tas de bêtises de chansons qu'on dit en passant... des farceurs ou des ouvriers qui ont bu un verre...

Et, une fois sur ce chapitre, il lui fit beaucoup de recommandations, dont la plus essentielle était qu'elle ne devait pas sortir.

— Tu descendras pour manger avec les gens de la maison, et on te montera ce qu'il te faudra. Et la nuit, ferme solidement ta porte, et même le jour... vois, la serrure tient bien... Je reviendrai te trouver dès que je pourrai m'échapper du quartier... Et ne viens pas au devant de moi, si je n'arrivais pas, c'est que je serais consigné...

Et il lui décrivit, en termes aussi vagues qu'indignés, les dangers des rues parisiennes. Puis, comme le garçon frappait à la porte, il eut un petit rire heureux.

— Pour ce soir, nous dinons ici.

(La suite prochainement.)

tre M. Languette une série de terribles escar-mouches.

Lui renforcera traitreusement son chapeau ; lui tacher ses livres ; lui *chiper*, la nuit, un pantalon ou ses chaussettes « pour voir sa tête le lendemain ! » lui planter des becs de plumes dans sa chaise ; lui glisser dans son lit des œufs crus, du crin coupé menu, du gros sel... jusqu'à une couleuvre vivante apportée par un externe... le satanique Bel-Ceil épuisa son arsenal de gredineries.

En vain, — rien ne put entamer la patience angélique de M. Languette.

Bel-Ceil se piqua au jeu.

Il apprit que son placide adversaire faisait de la copie — le ladre ! — pour un notaire de la ville. Il s'introduisit subrepticement dans la chambre du pion et lui déchira plus de cent feuillettes.

Cette fois, M. Languette sortit de son calme accoutumé.

— Messieurs, nous dit-il, les larmes aux yeux, j'aime à croire que l'acte inqualifiable, dont je viens d'être la victime, ne se reproduira plus, quand vous saurez que je gagne 55 francs par mois, et que j'ai à soutenir ma vieille mère et ma sœur infirme.

Ma foi, tant de magnanimité nous toucha — tous mauvaise tête, les potaches, mais le cœur sur la main — Bel-Ceil fut mis en quarantaine.

D'ailleurs, à part sa faiblesse trop grande, M. Languette était l'idéal du pion. Doux, travailleur, avec une parfaite bonne grâce il mettait à notre disposition, quand nous étions embarrassés, son expérience et son savoir solide. Aussi, bien que les punitions fussent inconnues dans notre division, les études redevinrent peu à peu silencieuses et recueillies.

Cet état de chose ne pouvait point faire le compte de Bel-Ceil.

\* \* \*

Au réfectoire, toutes les fois que l'on servait du rôti, M. Languette, dès qu'il ne se croyait pas observé, enlevait précipitamment de son assiette sa part, l'enveloppait dans un morceau de journal, et la fourrait dans sa poche.

Bel-Ceil, son voisin de table, avait surpris son innocent manège.

Un jour, il se retourna subitement au moment psychologique.

Le pauvre pion rougit jusqu'aux oreilles.

— C'est... balbutia-t-il... c'est pour mon... chat !

— Ah ! ricana le mauvais drôle.

Effectivement, M. Languette avait recueilli dans sa chambre un pauvre chat pelé, goutteux, couvert de plaies, qu'il soignait avec le dévouement d'un saint Vincent de Paule, Bel-Ceil le savait.

Il y avait là pour lui matière à une méchante action : il résolut l'empoisonnement du chat.

Il se procura, par l'intermédiaire d'un externe de la mort-aux-rats, et guetta, avec une impatience de Peau-Rouge, l'occasion de réaliser ses « chatricides » desseins.

Un jeudi soir, au moment d'entrer au réfectoire, M. Languette fut retenu à la porte par le proviseur. Quand il revint, c'était fait. Bel-Ceil lui tourna le dos complaisamment — le morceau de rôti disparut de l'assiette.

\* \* \*

Non, jamais je n'oublierai la scène dont nous fûmes témoins le vendredi, à une heure.

M. Languette, fou de désespoir, la face convulsée, la poitrine secouée par des hoquets, sanglotant : « Mortes ! mortes !... empoisonnées !... oh !... »

Ce n'était point à son chat qu'il réservait les morceaux dont il se privait, le pauvre maître d'études, mais à sa vieille mère et à sa sœur...

Ah ! nous crûmes tous qu'il allait tuer Bel-Ceil.

Il marcha sur lui, les poings fermés, effrayant...

— Je ne savais pas, bégayait l'autre... je croyais...

— Taisez-vous ! lui cria-t-il d'une voix terrible. Et il fondit en larmes.

Un quart d'heure durant il pleura devant nous, bouleversés par sa douleur, muets, stupides, foudroyés.

Quand ce fut fini, il nous fit ses adieux. Puis, s'adressant à Bel-Ceil :

— Ce n'est pas votre faute... Pourquoi vous avais-je menti !... Je tâcherai d'oublier que vous êtes le meurtrier des deux êtres que j'aimais le plus au monde... Adieu !...

Il sortit, nous laissant la tête courbée sous le poids écrasant de ce pardon.

Maxime AUDOUIN.

## Avis industriels et commerciaux

**Droits d'entrée.** La chambre des communes canadiennes a décidé que la réduction des droits du 25 % serait appliquée, dès le 1<sup>er</sup> août prochain, exclusivement à la Grande-Bretagne et à celles de ses colonies qui jouissent des mêmes droits.

Ainsi que nous l'avons dit la taxe consulaire pour le visa des quatre exemplaires de chaque facture des marchandises exportées au Chili est du 1/2 % de la valeur de la facture pour autant qu'elle ne dépasse pas 200 piastres. Par contre il sera perçu sur le surplus de cette valeur non pas le 1 %, mais seulement le 1 %<sup>00</sup>, déclare la *Feuille off. suisse du commerce*.

## Poignée de recettes

### Nettoyage de boiseries.

Au printemps on fait la toilette des appartements : or, pour enlever des boiseries teintes les taches généralement grasses qui s'y produisent par l'usage et le temps, on lave d'abord ses boiseries, suivant le degré d'épaisseur, et par conséquent de ténacité, que paraissent avoir les souillures à faire disparaître, — soit avec une dissolution de savon noir, soit à l'eau seconde, — soit à l'eau chlorurée. On passe ensuite une éponge simplement imbibée d'eau, jusqu'à ce qu'il ne reste plus trace du premier lessivage.

Tout le monde sait en quoi consiste une dissolution de savon noir : elle doit être claire ou épaisse, en raison de l'action détersive à laquelle elle est destinée.

L'eau seconde se fait en faisant dissoudre une partie (en poids) de potasse du commerce dans trois parties d'eau.

L'eau chlorurée est le résultat de de la dissolution, dans un litre d'eau, de 60 grammes de chlorure de chaux sec ; ce chlorure est réduit en pâte avec un peu d'eau et délayé dans le reste du liquide. Quand on prépare d'avance ce dernier mélange, on l'enferme tiré à clair, dans des vases de verre ou de grès parfaitement clos.

### Siccatif brillant pour carrelages et parquets.

— Dans beaucoup de familles, on peut désirer connaître cette préparation, sinon économique, du moins commode, car elle dispense tout frottement.

Faire chauffer, pendant 16 heures, 1 kilog. d'huile de lin ; y faire dissoudre 250 grammes de gommes copal ; ajouter ensuite 2 kilog. de galipot, 1 kilog. de sandaraque, 3 kilog. de gomme laque blonde, 500 grammes de gomme copal tendre.

Faire cuire le tout pendant deux heures ; retirer du feu et y verser dix litres d'alcool, en agitant. Passer au tamis et colorer le mélange suivant la nuance qu'on veut obtenir.

S'applique au pinceau sur les carrelages ou parquets préalablement lavés, et on laisse sécher.

**Rafraîchissement du vernis des meubles en bois couleur d'acajou.** — A notre époque de recherche et de confortable, l'acajou et ses imitations sont devenus le luxe des plus modestes ménages.

Il peut donc, pour beaucoup de familles y avoir intérêt à pouvoir rendre le luxe à leur mobilier, quand il est défraîchi par le temps.

On prépare, à cet effet, une sorte de vernis au tampon, en faisant macérer, pendant 48 heures, une pincée d'orcanette pulvérisée dans 150 grammes d'essence de térébenthine. Lorsque la macération est suffisante, on en verse peu à peu le produit après l'avoir passé dans un linge à mailles peu serrées, dans une centaine de grammes de cire jaune fondue à petit feu et bien fluide ; on remue, en tournant, le mélange jusqu'à ce qu'il soit refroidi, et on le met en flacon.

Il s'applique sur les vernis à restaurer, préalablement lavés et essuyés au moyen d'un morceau ou tempon de laine ; et à l'aide d'un autre chiffon de même nature, propre et sec, on frotte énergiquement.

**Comment on rend le brillant aux théières et autres vases en métal blanc dit anglais.** — Les ustensiles de cette sorte sont surtout employés durant les longues soirées d'hiver. Lorsqu'ils sont ternis, voulez-vous les ramener à leur éclat primitif ? Mélangez avec de l'huile une petite quantité de terre pourrie qui se trouve chez tous les droguistes ; mettez un peu de ce mélange sur le métal à nettoyer, et frottez fortement l'objet avec un morceau de drap fin ou de flanelle, jusqu'à ce que le métal soit devenu brillant. Arrivé à ce point, lavez l'objet avec de l'eau de savon chaude, puis essayez avec un linge fin. L'opération se termine en passant au blanc d'Espagne, qu'on enlève dès qu'il est parfaitement sec, avec une peau de mouton chamoisée, qui sert aussi à polir le métal.

L'emploi du rouge d'Angleterre, réduit en poudre, — au lieu de la terre pourrie, — remplit le même office. — Pour le reste, on agit exactement de la manière qui vient d'être indiquée.

## LETTRE PATOISE

### Avis és amoureux

Ai fa qu'i vos raiconté in de mes toués de fô. Pou aïmancie i vô dirai qu'in djoué qu'ai n'y avait pe encoué de noi. i me pouermeno aïvo lai Joséphine, ivô dirai en pèssant que c'à mai bouenne aïmie lai Joséphine : i l'aïme bin, ai peu, nos djabian de nos mairiai. I vai bin long de mon histoïre. I me pouermeno donc d'aïvo li. voilique nos pèssan pré d'enne belle mason de paysains, cote lai mason ai y aïvait in gros feuimié, in tot gros : ai l'étaït esse là que le toit. I ne sai poquoi, mai. ci gros feuimié me tapai su le crâtan de l'œuy. Tchâin ça quei feu en l'ôta, i dié ai nos dgens : « Si vos saïvin le bé gros feuimié qu'i ai vu. — T'é fô, que me dié mon père, in bé bouebe cment toi. te daïro allai à l'ovre daïn cte mason (ai daïn être rétches pai li). en pïaïce que d'allai viai cte Josèfine que n'é ran. — C'à enne bouenne baïsalte qui z'y dié, lai Josèfine. — Ite n'dit pon que man, main à djoué d'adjedeu c'à les rétches que sont le pu respectai » que me redié mon père. Nô testicotenne encoué longtems, ai peu, en lai fin, i dié : Eh bin, i adrai vouere, mais vô ne dirai ran, que cte poëre Joséphine ne seutche ran. Bon.

In bé duemoenne, c'étaït c'teuvié, ai i aïvait tot pïen de lai noi en lai montaigne, vos saïtes, i m'aïpointé pou allai à l'ovre cote ci gros feuimié — i metrompe, ce n'à pon cote le feuimié, c'à cote enne demoiselle que demœre daïn lai mason cote le feuimié. Bon. I brossé bin mon tchâpé, i boté in roudge œïllat en lai botenièrre